A Mme Josiane COSTANTINO-BOSSUET
DRH ASF
Directions Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Objet : Préavis de grève du 29/09/22

Courrier envoyé en RAR n°1A 197 721 1557 7

La Bastide, le 13 septembre 2022

Madame,

Cet été, sous couvert de mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, le gouvernement a fait adopter deux lois qui non seulement ne répondent en rien aux besoins qu'expriment la majorité des salariés mais dénaturent notre système de protection sociale et le droit du travail. Aujourd'hui et sans surprise, la macronie menace d'une nouvelle réforme régressive de l'assurance chômage alors qu'un chômeur sur deux n'est déjà pas indemnisé, ainsi que de nouveaux reculs sur les retraites.

Ainsi, et pour répondre à l'appel de la CGT, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève le 29 septembre 2022.

Cette grève se déroulera du mercredi 28 septembre à 20h au vendredi 30 septembre 2022 à 6h.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- **POUR TOUTES LES FILIERES :**
  - Des augmentations de salaire suffisantes pour faire face à l'inflation, à la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires.
  - La revalorisation des salaires de base à la hauteur de la santé financière florissante de l'entreprise.
  - Une nouvelle politique sociale qui ne serait pas uniquement axée vers l'actionnariat et le profit, par de nouveaux acquis sociaux et des embauches, afin de maintenir les postes de travail et enfin créer des emplois.
  - Arrêt des restructurations et réorganisations en tout genre qui provoquent la dégradation des conditions de travail, de la santé et de la sécurité de tous les salariés et qui n'ont pour seul but que d'augmenter les profits de l'entreprise.
  - Des aménagements des postes et des fins de carrières pour les salariés soumis à des métiers pénibles et/ou dangereux, avec les remplacements nécessaires pour renouveler les effectifs.
  - Arrêt des diversifications d'activités génératrices de pertes de repères.

- **FILIERE VIABILITE, ATELIER :**
  - Embauches extérieures en CDI pour le remplacement systématique de tous les départs et le renforcement des équipes. Respect du principe « à travail égal, salaire égal ».
  - Arrêt des sanctions, pressions et surveillance permanente qui ne font qu'augmenter les risques d'accidents et de heurts.
  - Arrêt de la polyvalence à outrance dans le respect des conventions.
  - Arrêts des modifications de tours de service à outrance, afin de garantir l'équilibre vie privé/vie professionnelle.
  - Indemnité de logement dès la première astreinte au prorata du nombre d'astreintes.
  - Renouvellement du matériel viabilité en nombre suffisant, notamment pour le remplacement des fourgons vétustes et dangereux qui circulent encore.
  - Redéveloppement de l'activité et renforcement des effectifs dans les ateliers mécaniques.

FILIERE PEAGE :

- Embauches extérieures en CDI pour les remplacements systématiques des départs. Embauches de CDD pour toutes les périodes de surcroits d'activités.
- Mise en place d'un management bienveillant en lieu et place des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement et du « flicage » des salariés par la vidéosurveillance, pratiqué sur certaines DRE.
- Respect de toutes les dispositions de la convention C80 :
  - Respect des statuts,
  - Respect du volontariat et fin de l'obligation de faire de la TA.
- Arrêt des diversifications d'activités et des mobilités engendrées par la stratégie des non-remplacements.

- **FILIERE SECURITE :**

  - Maintien et retour des effectifs suffisant dans les équipes de patrouille pour assurer la sécurité de tous sur le tracé autoroutier.
  - Tours de service annuels fixes et plus équilibrés.
  - Fin de la polyvalence.

- **FILIERE GME :**

  - Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ ou des responsabilités.
  - Indemnité de logement liée à l'astreinte.

- **FILIERE STRUCTURE, ADMINISTRATIVE :**

  - Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ou des responsabilités.
  - Remplacements systématiques de tous les départs.
  - Fin de la polyvalence imposée.

Pour la CGT-ASF,

Gwenaëlle LABARTHE